UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi

Une entreprise est responsable des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Dans les salons de coiffure, les déchets peuvent être considérés comme des déchets assimilés ménagers et ainsi être pris en charge par les services de la ville. L'activité de la coiffure est particulièrement sujette à une multitude de déchets, ayant tous des propriétés assez diverses. Cette note vous aidera à y voir plus clair.

Comment qualifie-t-on un déchet ?

Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, un déchet est tout produit, matériau ou substance sortant d'un processus de production, utilisation ou transformation. Tout mobilier abandonné est également un déchet.

Six catégories de déchets sont identifiées

SELON LE PRODUCTEUR

- **Déchets ménagers :** provenant des ménages, dangereux ou non.
- **Déchets d'activités économiques :** provenant de l'activité d'un professionnel, dangereux ou non.

SELON LES PROPRIETES

- **Déchets dangereux :** contenant au moins une substance présentant un danger pour la santé et l'environnement. Tout objet banal mélangé avec ou souillé par un produit / déchet considéré dangereux devient un déchet dangereux.

  Pour vous aider à y voir plus clair vous pouvez regarder au dos des produits utilisés (notamment les tubes de colorants ou décolorants et les produits d'entretien). Si un des pictogrammes ci-dessous y figure alors il s'agit d'un produit dangereux.

- **Déchets non dangereux :** Tout composant sans propriété pouvant le classer en dangereux.

© Copyright – 2024 UNEC – Newsletter – Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi

Exemple : cheveux, bouteilles de shampoing, gants.

- **Déchets inertes :** matière non dangereuse, ne subissant aucune transformation physique, chimique ou biologique importante. Ces déchets ne se décomposent pas, ne brulent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact.

  Exemple : gravats, céramique, brique

- **Biodéchets :** végétaux non dangereux pour la santé et l'alimentation humaine.

  Exemple : reste de repas.

ATTENTION A LA LEGISLATION !

Selon le Code de l'Environnement – Article L541-2 : Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs est tenue **d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination**, dans des conditions propres à éviter les effets. Tout dommage généré par les déchets de l'entreprise, sur l'environnement et la santé d'autrui, sera à la **charge du responsable de l'entreprise.**

Les professionnels du secteur de la coiffure n'étant pas identifiés comme producteurs de déchets assimilés aux déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), les déchets produits par ces entreprises ne sont pas à éliminer via la filière de gestion des DASRI.

MIEUX CONNAITRE SES DECHETS POUR MIEUX LES TRIER !

Un salon de coiffure génère une multitude de déchets de différentes catégories.

© Copyright – 2024 UNEC – Newsletter – Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi

CATEGORIE	TYPE	QUELLE SOLUTION ACTUELLE ?
DECHETS DANGEREUX	Aérosols et gaz sous pression	• S'il ne s'agit pas d'un déchet dangereux (cf. pictogrammes situés à l'arrière de l'aérosol) alors les aérosols et gaz sous pression peuvent **être déposés à la déchèterie** (sous réserve que le territoire où le service public de collecte des déchets accepte ces déchets. Si le service public refuse de collecter les déchets du coiffeur, **celui-ci devra donc faire appel à un prestataire de collecte des déchets spécialisés (la collecte du coiffeur Collecte et élimination des déchets : La Collecte du Coiffeur - UNEC**, ou les amener à une déchèterie professionnelle (payante). • S'il s'agit d'un déchet dangereux (cf. pictogrammes situés au dos du contenant) alors il faut **faire appel à une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets dangereux**. L'UNEC a noué un partenariat auprès de la collecte du coiffeur qui vous offre des avantages. (Collecte et élimination des déchets : La Collecte du Coiffeur - UNEC
	Objets souillés : gants, cotons, aluminium, cellophane, papier mousse, bonnet de mèche, serviette, tablier jetable, masque etc	• S'il ne s'agit pas d'un déchet dangereux alors les gants, cotons, aluminium, cellophane, papier, mousse, bonnet de mèche, serviette, tablier jetable, masque etc.… **peuvent être déposés dans le bac des ordures ménagères résiduelles** (sous réserve que le territoire où le service public de collecte des déchets accepte ces déchets. Si le service public refuse de collecter

© Copyright – 2024 UNEC – Newsletter – Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi

		les déchets, **celui-ci devra donc faire appel à un prestataire de collecte des déchets spécialisés**, ou les amener à une déchèterie professionnelle (payante). • S'il s'agit d'un déchet dangereux car il a été en contact avec un produit considéré comme dangereux (cf. pictogrammes situés au dos du contenant utilisé) alors il faut **faire appel à une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets dangereux**. L'UNEC a noué un partenariat auprès de la collecte du coiffeur qui vous offre des avantages. (Collecte et élimination des déchets : La Collecte du Coiffeur - UNEC
	Tube de coloration et oxydant	• S'il ne s'agit pas d'un déchet dangereux et si votre service public de collecte accepte ces déchets, alors les tubes de coloration et oxydant pourront être **déposés dans le containeur jaune** (Attention d'un territoire à l'autre la collectivité pourra faire payer ce dépôt au professionnel). • S'il s'agit d'un déchet dangereux (cf. pictogrammes situés au dos du contenant) alors il faut **faire appel à une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets dangereux**. L'UNEC a noué un partenariat auprès de la collecte du coiffeur qui vous offre des avantages. (Collecte et élimination des déchets : La Collecte du Coiffeur - UNEC
	Cartouche d'encre	Fournisseur ou magasins spécialisés, déchetteries ou associations
	Lame de rasoir	A emballer dans leur boite d'origine (carton ou plastique) et les jeter avec les

© Copyright – 2024 UNEC – Newsletter – Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi

		ordures ménagères. Ne surtout pas les mettre dans le bac jaune recyclable.
DECHETS NON DANGEREUX	Carton, emballage, plastique	Containeur de tri (jaune)
	Objets non souillés : gants, coton imbibé, serviette et tablier jetable. Outils : peignes, brosses, pinces. Gobelets, magazines, serviettes	Ordures ménagères
	Cheveux	Ordures ménagères, associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire (CAPILLUM), particuliers ou professionnels.
DECHETS, EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	Sèche-cheveux, lisseur, boucleur, climazon & casque chauffant, appareils ménagers, ampoules, frigo, cafetière, ordinateur…	Déchetteries ou fournisseur

Vers un management positif des déchets

La mise en place d'un système de management des déchets qui regroupe différentes actions : réduction, valorisation, stockage.

Réduire à la source

Quelques exemples de réduction :

- Stop aux colis non adaptés : demander aux fournisseurs de ne plus utiliser des emballages trop grands ou de ne pas les remplir **avec des matières plastiques / non dégradables.**
- **Supprimer les emballages excessifs :** demander aux fournisseurs de ne plus emballer les produits dans leurs cartons et/ou de les entourer de plastique non nécessaire.
- Privilégier les grands formats et les **contenants recyclables.**

Le tri et la valorisation

Le tri permet d'identifier les déchets de votre entreprise et d'entamer une réflexion proactive. La finalité de cette démarche est une meilleure valorisation des matières par les services de traitement des déchets.

Pour réaliser un tri efficace, commencer par installer des bacs de couleurs pour séparer les déchets : En rond la couleur des poubelles à utiliser pour recycler les différents déchets.

Valorisables :

© Copyright – 2024 UNEC – Newsletter – Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi

- Poubelle de tri (papier, carton)

Acceptés en déchetterie ou par des entreprises spécialisées :

- Un bac DEEE (déchets électriques et électroniques)
- Un bac de déchets dangereux souillés (exemple : gants, cotons souillés par des matières dangereuses (cf. pictogramme au dos du produit)).

Réutilisables

- Un bac pour les cheveux
- Et enfin les ordures ménagères

Non seulement le tri permet de valoriser les matières, il permet également de réduire l'empreinte carbone lors de la collecte groupée de ces déchets par les services publics.

Le stockage

Il faut bien penser à séparer les déchets, cela permet d'assurer une bonne valorisation des matières triées. Les liquides dangereux doivent être stockés sur rétention pour éviter des risques de pollution des sols par des produits chimiques (attention aux incompatibilités). Enfin, les déchets banals souillés par une **matière dangereuse ne pourront pas être valorisés.**

Et le gaspillage ?

Le gaspillage peut revenir cher et produit par la même occasion plus de déchets !

Pour éviter ce phénomène, il est possible d'agir sur :

- **L'utilisation de produit :** mettre en place un guide visuel (fiche pour adapter la quantité de produit nécessaire en fonction du client. Pour les tubes de coloration en fin de vie, il est possible d'utiliser un vide-tube qui permet de retirer le maximum de produit et diminuer ainsi le gaspillage.
- **Privilégier les formats pompes :** en plus d'être plus précis, cela permettra de réduire le gaspillage par surutilisation de produit, réalisé inconsciemment.
- **L'aluminium :** utilisé pour les techniques, l'aluminium est une ressource naturelle recyclable, cependant une fois souillé, le recyclage ne peut pas être réalisé. Pour diminuer sa consommation, il est possible d'utiliser les bandes en mousse lavable pour les prestations ne nécessitant pas forcément d'aluminium.
- **Les gants :** des gants lavables sont disponibles en différentes tailles et matières, et permettent de diminuer la quantité de plastique jeté par utilisation de gant à usage unique.
- **Les cheveux peuvent être réutilisés de différentes manières :**

  - <u>Don aux particuliers pour leur jardin :</u> les cheveux permettent de retenir l'eau et de la restituer en période de sécheresse, ils constituent aussi une réserve de nutriments pour le sol et les plantes.

© Copyright – 2024 UNEC – Newsletter – Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi

- Don aux agriculteurs : pour faire fuir les bêtes et protéger leurs parcelles, les agriculteurs utilisent les cheveux, en particulier leur odeur, en les disséminant sur les abords des champs

- Compostage : les cheveux sont de la matière organique et donc dégradable en petite quantité dans un composteur, vous pourrez également déverser vos autres déchets organiques comme les restes de repas. Vous pourrez bénéficier du compost pour vos plantations et partager cette démarche avec vos clients.

- Organisme de collecte des cheveux pour recyclage tel CAPILLUM. N'oubliez pas que l'UNEC a signé un partenariat avec CAPILLUM. (-10% sur votre adhésion CAPILLUM, première filière de recyclage des cheveux - UNEC)

Remarque : Privilégier les cheveux n'ayant pas subi des techniques fortes comme les décolorations, colorations, lissages et permanentes pour le don aux particuliers et aux agriculteurs

© Copyright – 2024 UNEC – Newsletter – Gestion des déchets dans un salon de coiffure : Mode d'emploi